

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 juillet 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 12/07/2017
Présents : 21	<i>L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 4	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Josian CABROL, Yvan CASSILI, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Francis BARSSE, Bernard SALLETES
Votants: 25	
Pour: 25	
Contre: 0	Représentés : Francis BOUTES par Gérard BARO, Marie-Aline EDO par Yvan CASSILI, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Luc SALLES par Jean ARCAS
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés : Roland BASCOUL, Elisabeth DAUZAT, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Catherine REBOUL, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents :

Objet: Motion pour le maintien du centre de soin à Lamalou-le-Haut - Combes

L'UGECAM Alexandre JOLLIEN

Au sein du Pays Haut Languedoc et Vignobles, le Centre est implanté dans un cadre agréable de Combes – Lamalou-les-Bains au sein du Piémont Biterrois et dans du Parc Naturel du Haut Languedoc.

Sur Lamalou-les-Bains, l'institut d'Education Motrice (IEM) prend en charge des enfants et adolescents handicapés. Le service accueille en internat et externat des enfants et des adolescents de 2 à 18 ans, brulés ou trauma. L'IEM a une capacité de 30 lits dont 12 en GHI, soins intensifs.

Le résidant est placé au sein d'un dispositif de prise en charge ayant pour vocation de développer ou maintenir son autonomie mais également d'assurer la continuité de ses liens sociaux (famille, amis, etc).

Sur Combes, La Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) prend en charge, à temps complet, des adultes handicapés moteurs ou polyhandicapés.

La MAS a une capacité d'accueil de 45 lits dont 6 places pour trauma crâniens de 18 à 65 ans.

Le résidant est placé au sein d'un dispositif de prise en charge ayant pour vocation de **développer ou maintenir son autonomie** mais également d'**assurer la continuité de ses liens sociaux** (famille, amis, ...).

Aujourd'hui la structure compte 75 lits et **178 salariés titulaires**.

- Vu que ce service de soins est un équipement structurant pour le territoire ;
- Vu qu'il apporte un service de proximité en termes d'accompagnement et d'accueil spécialisé.
- Vu qu'il s'inscrit dans une dynamique économique autour du pôle santé (thermalisme, rééducation fonctionnelle...) sur la communauté de communes Grand Orb.
- Vu que cette zone de montagne trouve sa vitalité et sa singularité par cette attractivité autour d'un pôle de compétences;

L'établissement a vocation à être pérennisé.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à prendre cette motion concernant la pérennisation de l'établissement indispensable à la vie économique des hauts cantons de l'Hérault situés en zone de montagne.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité syndical approuve cette motion à l'unanimité.

